



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **21 septembre 2015**

Délibération n° 2015-0538

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCI) pour son programme d'actions 2015 - Volets commerce : schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) et hôtellerie : schéma de développement de l'hébergement touristique (SDHT)

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller délégué Calvel

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 1er septembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 23 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morage, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Mme Cochet (pouvoir à M. Jacquet), MM. Kabalo (pouvoir à M. Devinaz), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra).

Absents non excusés : M. Boudot.

**Conseil du 21 septembre 2015****Délibération n° 2015-0538**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCI) pour son programme d'actions 2015 - Volets commerce : schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) et hôtellerie : schéma de développement de l'hébergement touristique (SDHT)**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCI de Lyon) assure trois missions principales au service du développement des entreprises et du territoire :

- représenter les entreprises et les commerçants et être leur porte-parole auprès des pouvoirs publics,

- accompagner les entreprises de la création jusqu'à la transmission en passant par toutes les phases de croissance et de développement : création/reprise transmission, développement commercial, ressources humaines, formation/apprentissage, innovation, développement durable, veille et intelligence économique, international,

- contribuer à la gestion des grands équipements utiles au développement et à l'attractivité du territoire : aéroports de Lyon, Eurexpo, EMLYON Business School, musée des tissus - musée des arts décoratifs.

Son action sur la thématique du commerce et de l'hôtellerie concerne les différents champs de développement de ces activités : observation de l'activité, accompagnement à la création, installation / locaux, promotion, développement commercial.

Sur la base d'un partenariat étroit avec la Métropole de Lyon sur les thématiques du commerce et de l'hôtellerie, la CCI de Lyon sollicite un soutien financier pour poursuivre son action dans ces deux domaines.

**a) - Objectifs de la Métropole de Lyon**

La Communauté urbaine de Lyon, devenue Métropole de Lyon, s'est dotée en 2009 d'un schéma d'accueil des entreprises (SAE), afin de réguler le marché foncier et immobilier et renforcer le caractère sécurisant et attractif de l'agglomération. Ce schéma s'est décliné, en 2009 et 2011, en schémas sectoriels pour les activités commerciales et hôtelières : le schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) et le schéma de développement de l'hébergement touristique (SDHT). Ces deux documents cadres fixent les grandes orientations des politiques d'urbanisme commercial et de développement de l'hébergement touristique sur le territoire de la Métropole de Lyon.

Concernant le commerce, 3 grands axes structurent la stratégie adoptée en 2009 : rééquilibrage et multipolarité, qualité urbaine et développement durable, attractivité.

Concernant l'hôtellerie, 3 grandes orientations sont retenues : accompagner un développement qualifié et phasé, promouvoir et faciliter la diversification et la modernisation de l'offre hôtelière et encourager le développement d'une offre d'hébergements alternatifs.

L'élaboration et la mise en œuvre opérationnelle de ces deux schémas comprennent une démarche partenariale forte, associant de nombreux intervenants au sein de leur gouvernance respective :

- pour le SDUC : l'État, la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône (CMA 69), le Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL), la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) et la Métropole de Lyon;

- pour le SDHT : l'Office de tourisme du Grand Lyon, le Comité régional du tourisme Rhône-Alpes, l'Union des métiers de l'industrie hôtelière UMIH, le Groupement national des chaînes GNC, la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon et la Métropole de Lyon.

La présente délibération vise à approuver, pour l'année 2015, la convention entre la Métropole de Lyon et la CCI de Lyon concernant le financement d'actions entrant dans le champ des orientations inscrites dans le SDUC et le SDHT. Elle vise plus globalement à fixer le cadre général du partenariat avec la CCIL sur les champs du commerce et de l'hébergement touristique.

La Métropole de Lyon et la CCI de Lyon travaillent en étroite collaboration notamment dans le cadre de l'élaboration et du suivi de la stratégie d'urbanisme commercial. Ce partenariat s'est manifesté également dans le cadre de la révision générale du PLUH, où la CCI de Lyon a participé activement à l'actualisation des outils spécifiques sur les centralités commerciales (linéaires et polarités commerciales), à travers un travail important de cartographie et de repérage terrain.

#### **b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2014 et bilan**

Par délibération du 10 juillet 2014, le Conseil de la Communauté urbaine a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 66 387 € au profit de la CCIL dans le cadre de son programme d'actions pour l'année 2014. Le partenariat entre la CCIL et la Communauté urbaine de Lyon sur cette période s'est illustré de la manière suivante :

- *en termes de stratégie*, la CCIL et la Communauté urbaine de Lyon ont assuré, en lien avec les autres partenaires, la mise en œuvre et la révision (en cours) des documents d'orientation stratégique (SDUC et SDHT), ainsi que la réalisation de dispositifs d'observation (observatoire hôtelier conjoncturel, observatoire des résidences de tourisme). Par ailleurs, comme depuis 2010, la CCIL a organisé, avec les partenaires du SDUC, la journée "Commerce et territoire", destinée à sensibiliser et informer les élus et techniciens sur les évolutions réglementaires et les bonnes pratiques en matière de développement commercial.

- *en termes de programmation*, la CCIL et la Communauté urbaine de Lyon ont travaillé ensemble à la régulation de l'offre commerciale et hôtelière sur l'agglomération en adéquation avec les grands principes stratégiques du SDUC et du SDHT.

- *en termes de promotion*, le programme d'actions a été réalisé. Son objectif global était de renforcer l'attractivité de l'agglomération lyonnaise, de diversifier et consolider sa zone de chalandise, de contribuer au tourisme urbain, notamment par l'attraction d'enseignes exogènes. Son bilan est le suivant :

. reconduction de Lyon Visio Commerce, journée de visite des principaux sites commerciaux en développement sur l'agglomération destinée aux développeurs d'enseignes ou aux commerçants indépendants. En 2014, 30 participants ont découvert des sites de projet sur Lyon (Presqu'île, 6 arrondissement), Oullins, ou encore Bron (projet Galeries Lafayette).

. reconduction du Forum Franchise, premier événement dédié à la franchise en Rhône-Alpes, entre fournisseurs et porteurs de projets ou chefs d'entreprises qui souhaitent se développer en franchise.

. reconduction de la Grande semaine du commerce : cette opération a pour objectif de valoriser et mettre en lumière le commerce local de proximité en réalisant une vaste opération d'animation / promotion / communication sur une semaine. En 2014, 3 500 commerçants de la circonscription de la CCI de Lyon ont participé, et plusieurs polarités commerciales de la Métropole ont été représentées : Tassin la Demi Lune, Champagne au Mont d'Or, St Genis les Ollières, Saint Priest, Oullins, Neuville sur Saône, Villeurbanne, ainsi que la plupart des arrondissements de Lyon.

- *en termes d'innovation* : l'opération biennale Lyon Shop & Design (LSD) est destinée à inciter les commerçants et hôteliers à travailler en collaboration avec des professionnels de l'architecture et du design et encourager la réalisation de concepts qualitatifs et innovants. L'année 2014 a été notamment consacrée à la prospection et l'accompagnement de candidats pour l'édition 2015 du concours qui constitue l'évènement phare de l'opération. Par ailleurs, une nouvelle formule d'atelier thématique a été testée qui a permis de poursuivre le travail de fond de mise en relation entre commerçants et architectes designers.

- *en termes de gestion de sites*, la CCIL et la Métropole de Lyon sont les partenaires historiques des 5 structures de management de centre-ville présentes sur le territoire communautaire, et la CCIL est mobilisée

pour accompagner ces structures dans la mise en œuvre de leurs actions : Oullins Centre-ville, Centre Neuville, Tendance Presqu'île (Lyon), Destination Gratte-ciel (Villeurbanne) et Lyon 7 Rive Gauche.

### c) - Programme d'actions 2015 et plan de financement prévisionnel

Sur la base de ce bilan, il est proposé de poursuivre et renforcer ce partenariat par un soutien à la réalisation des actions suivantes au titre de l'année 2015, sur un montant global de 66 500 € :

- journée "Commerce et territoire" : comme en 2014, la Métropole de Lyon propose de participer, à hauteur de 4 000 € en 2015 (montant identique à 2014), afin de pérenniser l'évènement qui constitue aujourd'hui un espace de discussion incontournable avec les communes,

- observatoire de l'hôtellerie : la Métropole de Lyon propose de poursuivre sa participation, à hauteur de 4 200 € en 2015 (3 887 € en 2014) au financement de l'observatoire pour l'analyse, la validation et l'utilisation d'informations qualifiées utiles dans le cadre du suivi et de la révision SDHT,

- opération Lyon Visio Commerce : la Métropole de Lyon propose de s'inscrire en continuité des années précédentes, en ajustant son soutien financier à 4 300 € pour 2015 (4 500 € en 2014),

- Lyon Shop & Design (LSD) - Lyon Shop Web Design (LSWD) : cette opération biennale est accompagnée financièrement par la Métropole à hauteur de 48 000 € pour la période 2014 - 2015, en deux exercices : en cohérence avec le financement apporté pour 2014, il s'agit donc de reconduire un montant identique de 24 000 € pour 2015, année d'organisation du concours, évènement phare de l'opération,

- grande semaine du commerce : ce projet s'inscrit dans la continuité des années précédentes. La participation financière de la CCIL ayant été ramenée à 20 000 € pour 2015 (contre 60 000 € en 2014), il est proposé en conséquence de diminuer le soutien financier de la Métropole de Lyon à 20 000 € pour 2015 (contre 30 000 € en 2014) pour cette opération, au bénéfice de nouvelles actions répondant aux besoins de la Métropole de Lyon.

De nouvelles actions proposées par la CCIL permettront de renforcer le soutien à la promotion de l'agglomération et de ses sites commerciaux et à la thématique du Commerce de proximité :

- forum franchise : cet évènement ne faisait pas l'objet d'un financement par le Grand Lyon jusqu'à présent. A la demande de la Métropole de Lyon, le Forum 2015 accueillera un "espace projets", permettant de présenter des opportunités d'implantation sur l'agglomération : il s'agira d'y valoriser le territoire dans son ensemble, et plus particulièrement les 5 sites de management de centre-ville et les projets urbains comprenant une dimension commerciale à court ou moyen terme. A ces fins, la Métropole de Lyon propose donc de soutenir financièrement cette opération à hauteur de 5 000 € en 2015.

- observatoire du commerce : dans le cadre de la montée en puissance des questions sur le commerce de proximité, la CCI de Lyon propose un outil d'observation de l'offre commerciale afin d'accompagner au mieux les demandes ainsi que les communes. Pour cette action, reposant sur du temps - collaborateur CCIL, la Métropole de Lyon propose de prendre en compte la moitié de son coût, soit 5 000 € en 2015.

### Budget prévisionnel 2015, hors dépenses internes de personnel

Actions	Dépenses (en €)	Recettes (en €)			
		CCI	Autres	Métropole de Lyon	Total
journée commerce et territoires	8 000 €	4 000 €		4 000 €	8 000 €
commerçants lyonnais au MAPIC	5 000 €	5 000 €		0 €	5 000 €
lyon Visio Commerce	9 500 €	5 200 €		4 300 €	9 500 €
observatoire de l'hôtellerie	8 400 €	4 200 €		4 200 €	8 400 €
observatoire du Commerce	10 000 €	5 000 €		5 000 €	10 000 €

lyon Shop & Design	160 500 €	66 500 €	70 000 €	24 000 €	160 500 €
forum franchise	220 000 €	5 000 €	210 000 €	5 000 €	220 000 €
grande semaine du commerce	100 000 €	20 000 €	60 000 €	20 000 €	100 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>521 400 €</b>	<b>114 900 €</b>	<b>340 000 €</b>	<b>66 500 €</b>	<b>521 400 €</b>

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer au profit de la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon une subvention de 66 500 € pour la réalisation de ce programme d'actions sur le commerce et l'hôtellerie en 2015.

Une évaluation sera effectuée par la Métropole de Lyon sur la base d'un rapport d'activités fourni par la CCIL sur les différentes actions conduites sur l'exercice 2015 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 66 500 € au profit de la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) pour la réalisation du programme d'actions 2015 sur les volets commerce et hôtellerie,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et la CCIL définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 657382 - fonction 632 - opérations n° OP01O0868 pour un montant de 62 300 € (commerce) et n° OP04O1573 pour un montant de 4 200 € (hôtellerie).

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 23 septembre 2015.**